

**PROCES VERBAL**  
**Vendredi 3 mars 2023 à 18h00**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,  
M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT, M Grégory THIBAUD **Adjoint**,  
M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Pascale BACQUET, Mme Florence DECHELLE, Mme Oriane PODEVIN, Mme Marie CORNET-VERNET **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA  
M Daniel MATHE représenté par Mme Pascale BACQUET

**ABSENT NON REPRESENTE :**

- **Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2022**

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

- **Désignation du secrétaire de séance** : M Philippe BARRAULT
- **Délibération sur l'adhésion au SDESM de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve l'adhésion au SDESM de la communauté de commune Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention « plan vert » de la Région Ile-de-France pour l'aménagement de la cour de l'école.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention « plan vert » à la Région Ile-de-France pour l'aménagement de la cour de l'école.

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention des amendes de police pour le financement d'un ralentisseur de forme plateau surélevé, d'un radar pédagogique et d'équipements de signalisation verticale, avenue Général de Gaulle.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention des amendes de police pour le financement d'un ralentisseur de forme plateau surélevé, d'un radar pédagogique et d'équipements de signalisation verticale, avenue Général de Gaulle.

Tour de table :

Social : Il a été précisé que les collectivités territoriales auront l'obligation d'adhérer à un organisme de prévoyance pour leurs salariés en 2025 et de mutuelle en 2026 pour leurs salariés.

Dans le cadre de la convention de participation au CDG 77 (centre de gestion) l'organisme retenu pour cette protection sociale est la MNT. Les différentes propositions sont en cours d'étude.

Travaux : Il y a des lampadaires défectueux, rue du Mont aux Lièvres. Nous sommes en relation constante avec notre fournisseur pour remédier rapidement à ce problème.

Culture : Nos équipes travaillent avec la Mairie de Boissise-la-Bertrand sur les rencontres artistiques qui se tiendront les 13,14 et 15 mai 2023 et le cinéma en plein air prévu le 23 juin 2023. Le thème du film cette année est : « héros et héroïnes »

Finance : Présentation par Marie CORNET-VERNET, conseillère municipale déléguée aux finances, des grandes orientations (en fonctionnement et en investissement) concernant le budget primitif 2023.

**Le Maire, Thierry SEGURA**



**Secrétaire de séance M Philippe BARRAULT**

